

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 29 juillet 2011

Etaient présents : BANNET Jean-Yves, GUILLOTTE Cécile, LOREC Rose-Marie, Lina LEDOUX , Laurence NUNNEY, Gilles TANGUY, HEMERY Alexandre, MAHEO Yves, THOMAS Alain, Patrick MONTAGNER

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir :

Véronique BERTHO à Jean-Yves BANNET, Jean-Yves LECLECH à Alain THOMAS,

Etaient absents : Stéphanie MAHEO, Rozenn MAHEVO et Bernard GAIRD

Secrétaire de séance : Lina LEDOUX

1. Constitution d'un groupement de commandes en matière de voirie entre le Conseil Général du Morbihan et les quatre communes de l'île : autorisation de signature du maire de la convention et désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres du groupement

Les élus émettent un avis favorable au projet de constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Locmaria, les autres communes de Belle Ile et le département du Morbihan pour la réalisation de travaux de voirie. Cette démarche a pour but de mutualiser les moyens et de procéder à un appel d'offres global. L'avantage d'un groupement de commandes réside dans le choix d'un même opérateur économique pour réaliser les prestations du groupement d'achats. Chaque collectivité gère son marché public et règle les travaux réalisés sur la base d'un bordereau des prix unique et commun aux autres marchés conclus sous cette forme.

L'enveloppe consacrée à ces travaux est estimée à 372 900 euros Hors Taxes sur deux exercices.

Le lancement de la publicité pourrait intervenir après l'été et les marchés pourraient être signés avant la fin de l'année 2011. Par conséquent, les travaux de voirie concernés ne pourront démarrer avant le printemps 2012.

Les élus autorisent le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention constitutive de ce groupement de commandes. Les représentants de Locmaria à la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes sont : Alexandre HEMERY , titulaire, et Alain THOMAS suppléant.

2. Autorisation de signature du Maire pour l'achat d'un terrain au bourg (partie du terrain cadastré AB n° 233) pour 4 ares 30 centiares inscrit au Budget Primitif 2011

La commune souhaite acquérir une partie du terrain cadastré Section AB n° 233 pour une superficie de 4 ares 30 centiares au centre bourg de manière à permettre un accès public entre la mairie, les commerces adjacents et l'école. Cet espace offrira à la population un espace public de stationnement. La vocation de ce terrain sera ainsi maintenue, notamment pour les commerces du bourg. Le propriétaire actuel de la totalité de la parcelle est la SARL Maxifrais.

Cet achat, inscrit au budget primitif 2011 de la commune, a fait l'objet d'une évaluation de la part des services des Domaines en date du 1^{er} juin 2011. Le bien est ainsi estimé à 123 000 euros.

Le prix convenu entre la commune et le propriétaire est de 45 000 euros ; les frais d'actes et de bornage sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité (sachant qu'Alexandre HEMERY s'est retiré de la salle du conseil municipal lorsque ce sujet a été traité) accepte le prix d'achat de ce terrain pour 45 000 euros et autorise le maire à signer l'ensemble des documents inhérents à cette acquisition.

3. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics :
Information n° 24

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 01.06.2011

Contrat de maintenance des logiciels SIS Marchés
JVS MAIRISTEM
Montant annuel : 850.00 euros HT

Décision du 20.06.2011

Panneaux village Bourrich
Signalisation LACROIX
Montant : 347.32 euros TTC

Décision du 28.06.2011

Dépistage Radon – Ecole Publique de Locmaria
CAP Amiante Environnement SARL
Montant : 572.00 euros TTC

Décision du 05.07.2011

Fourniture et pose d'extincteurs extension école
La Protection Armoricaïne
Montant : 349.23 euros TTC

Décision du 07.07.2011

Empierrement voirie pour accès à Borvran
Travaux Publics Services
Montant : 3 863.08 euros TTC

Décision du 13.07.2011

Fourniture et pose de lettres neuves enseigne école côté rue Vauban
et dépose de l'ancienne enseigne
BS Communication
Montant : 1 669.00 euros HT

Décision du 13.07.2011

Remplacement des panneaux de villages volés
SAS Signalisation – Montant : 448.51 euros HT

Décision du 25.07.2011

Commande mobilier scolaire
CAMIF Collectivités – Montant : 1 123.86 euros HT

4. Information du maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière – Information n° 3

Le conseil municipal prend note de l'attribution de trois concessions trentenaires attribuées les 29 juin et 6 juillet 2011 prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière.

5. Divers

« Un Jour à Locmaria »

Le Jeudi 4 août 2011 se déroulera la journée « découverte des savoir-faire insulaires » de 9 heures jusqu'à la nuit. Ce jour-là, le bourg de Locmaria sera piéton de manière à permettre au public de se déplacer en toute sécurité, d'un salon à l'autre. Le programme de la journée est disponible en mairie. Un feu d'artifice sera tiré à 23 heures 30 et clôturera cet événement.

- * * * * -

ASSISTANCE MEDICALE : NOUVEAU MODE D'EMPLOI

Coordonnées des services de garde sur Belle-Ile-en-Mer :

Pour contacter un médecin, du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 20 heures, et le samedi de 8 heures à 13 heures, appeler par téléphone votre médecin traitant ou, si vous êtes de passage sur l'île, un des quatre médecins de l'île :

Docteur DALLENE	:	02.97.31.55.62
Docteur MEKDOUD	:	07.86.12.41.66
Docteur TAANE	:	02.97.31.55.63
Docteur VAUTIER	:	02.97.31.55.64

En semaine, de 20 heures à 8 heures, et du samedi 13 heures au lundi 8 heures, ainsi que les jours fériés, pour obtenir un conseil médical ou pour connaître le médecin de garde, appeler le **02.97.68.42.42**.

Seulement en cas d'urgence vitale, faire le **15**, le **18** ou le **112**.

Pour information, un **défibrillateur automatique** est mis à la disposition de la population. Celui-ci est installé sur la **façade de la Mairie de Locmaria, côté Rue des Acadiens**.